

## ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Ce rapport moral est le dernier du Cidff74, pour une année bien particulière.

La crise sanitaire à partir de mars 2020 a impacté l'activité du CIDFF 74 et son organisation.

Le CIDFF est resté ouvert avec des modalités d'intervention réinventées. La structure a une nouvelle fois montré ses capacités d'adaptation et sa mobilisation pour son public.

Les confinements ont eu des répercussions économiques, sociales et psychologiques importantes pour le public. Les femmes ont été des victimes particulières.

Je tiens à remercier les équipes, qui ont su adapter et modifier leurs pratiques, continuer leurs missions dans un contexte émotionnel difficile.

Le rapport d'activité vous le montrera, les actions se sont poursuivies et développées sur le 74. Dans le cadre de la préparation de la fusion avec les CIDFF 69 et 73, les équipes ont bénéficié des apports et échanges avec les collègues. Les actions menées en Isère l'ont encore été parfois sur des conventionnements portés par le CIDFF Haute Savoie.

Je remercie nos partenaires financeurs qui nous ont renouvelé leur confiance : État, région, communes qui soutiennent nos actions pour favoriser l'autonomie financière, économique et personnelle des femmes.

La fusion des CIDFF 69, 73 et 74 portée par nos vœux depuis 2017 avait pris du retard avec la crise sanitaire, un travail de préparation important étant nécessaire en amont. Nous arrivons au terme de cette étape, le CIDFF 74 disparaissant au profit du CIDFF Rhône-Arc Alpin qui couvrira les départements 38, 69, 73 et 74. Cette fusion sera effective au 30 juin 2021 avec effet rétroactif au 1er janvier 2021. Ceci a été permis grâce au gros travail fourni par Catherine Heranney directrice et Anne Marie Gourgand Présidente du CIDFF Rhône que je remercie vivement.

Je vous souhaite une bonne découverte du dernier rapport d'activité du CIDFF 74, et vous donne rendez-vous l'an prochain pour célébrer la 1ère année d'activité du Cidff Rhône-Arc Alpin.

Agnès BERNARDÉ

## ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION (AIO)

**7 123 informations délivrées soit +17%**  
dont **40%** relèvent du droit de la famille  
**2 556 personnes informées individuellement**  
**2 167** personnes pour l'accès au droit  
**389** personnes pour l'emploi et la formation  
**52%** contactent le CIDFF pour la 1ère fois

## L'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

Le secteur a accompagné  
**227** femmes et **86** hommes

ARIANE : **64** femmes  
ASL : **7** femmes et **8** hommes  
ASR : **114** femmes et **57** hommes  
VAE : **29** femmes et **15** hommes  
(assistance renforcée)  
Prestation Entraide : **13** femmes et **6** hommes

## PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES INFORMÉES INDIVIDUELLEMENT

**71 %** sont des femmes  
**+6%** de professionnel.le.s

Moins de 26 ans : **4%**, de 26 à 45 ans : **59%**,  
de 46 à 60 ans : **27%**, plus de 61 ans : **10%**

**78%** sont françaises, **75%** vivent seule  
ou sont en cours de séparation, **60%** ont  
des enfants, **55%** ont un niveau supérieur  
ou égal au BAC, **43%** sont sans emploi,  
**11%** sont au RSA

**40%** de nos informations sont délivrées dans  
le cadre d'un RDV en présentiel  
(contre **88%** en 2019)

## LIEUX D'HABITATION PAR CANTON

**Haute-Savoie** : **38%** Annecy, **6,5%** Rumilly,  
**5%** Cluses, **3%** Bonneville,  
**3%** Faverges-Seythenex  
**Isère - Savoie** : **17%**

## L'ANNÉE 2020 A ÉTÉ INÉDITE AU REGARD DE LA CRISE SUITE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Le CIDFF de Haute-Savoie sur son activité en Isère et en Haute Savoie s'est mobilisé et s'est adapté aux nouveaux enjeux pour permettre de garantir la continuité de son activité d'accès au droit.

La réalisation de l'activité a été fortement impactée par le contexte sanitaire et les confinements, et la fermeture de nos lieux de permanences durant des périodes plus ou moins longues.

Nous avons eu à cœur de continuer à assurer notre mission d'intérêt général, d'information et d'orientation auprès de personnes confrontées elles-mêmes à des difficultés supplémentaires en raison de la pandémie et du confinement.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ

Le CIDFF 74 est prestataire du Conseil Départemental pour cet accompagnement des bénéficiaires du RSA sur les territoires de l'Arve et du Genevois. En 2020, 114 femmes et 57 hommes ont été accompagné.e.s. La crise sanitaire a engendré de nouvelles modalités d'accompagnement et notamment pendant le 1er confinement et déconfinement. Les suivis ont été réalisés uniquement par téléphone avec des situations parfois complexes et en grande précarité à gérer. Et des délais de réponses des institutions allongés. Selon les territoires, les résultats varient : de 18% à 28% ont retrouvé un emploi en CDD ou CDI, de 8% à 23% en SIAE.

## L'ACCÈS AU DROIT EN ISÈRE

### SUD ISÈRE

La juriste du CIDFF a informé 448 personnes sur ses permanences au sein de la Cité des Familles de la CAF de Grenoble, à la Maison des Associations de Grenoble et au Centre Social Béraudier de Voiron.

Deux rencontres juridiques avec les professionnel.le.s du territoire ont été assurées. Une quinzaine de professionnel.les ont assisté à ces 2 rencontres.

Nous avons une nouvelle fois été sollicitées par la responsable du Master 2 Droits des personnes et de la Famille de l'UGA qui a souhaité que le CIDFF soit présenté aux 13 étudiantes de la promotion.

Cette rencontre suscite toujours beaucoup d'intérêt et a le mérite de présenter à de futures professionnelles du droit une fonction finalement assez peu connue, celle de juriste.

Nous avons aussi poursuivi la réflexion engagée l'année précédente autour de l'homosexualité.

Le CIDFF a activement participé à la soirée organisée en janvier 2020, en proposant une intervention sur la famille homoparentale et le droit et, qui à la surprise des organisateurs, a attiré de nombreux.se.s participant.e.s.

### NORD ISÈRE

Le CIDFF poursuit ses permanences à Bourgoin-Jallieu, Saint-Quentin-Fallavier, Pont-de-Chéruy, Morestel, la Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin : 403 personnes ont été informées individuellement.

Depuis le mois de décembre 2020, le CIDFF a désormais une implantation dans le Nord Isère.

En effet, le CIDFF a intégré un local à la Tour-du-Pin au 18 rue Danielle Mitterrand.

Grâce à la mobilisation des équipes du territoire, ce local a été emménagé pour permettre de recevoir le public du Nord Isère dans le cadre de l'accès au droit et de l'accompagnement à l'emploi.

## ZOOM SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les juristes ont apporté des réponses à 192 demandes portant sur des faits de violence.

Nous notons l'impact positif des campagnes de communication, de la libération de la parole, du traitement du sujet dans les médias.

Des femmes évoquent la prise de conscience permise par une émission ou un article, et au-delà de leur situation personnelle, se sentent plus souvent victime « en tant que femme ».

Davantage de femmes se présentent victimes de violences psychologiques, longtemps non perçues comme telles. « Il n'est pas violent, il ne me frappe pas » devient plus rare, même si pour certaines femmes il faudra l'échange avec la juriste pour prendre conscience de la violence que constituent injures, insultes, dénigrements, empêchements divers, harcèlements....

Souvent, ces femmes subissent plusieurs formes de violences : cumul d'une violence physique et/ou psychologique et/ou économique.

Quelques femmes évoquent des cyberviolences ou un cyber contrôle.

## ANNÉE 2020 ET COVID

Pour **50,2%**, il s'agit d'un premier contact avec le CIDFF

**60%** des entretiens durent moins de 30 minutes

**20%** des entretiens donnent lieu à une orientation externe essentiellement auprès des professionnel.le.s du droit ou de la justice

## L'ACCÈS AU DROIT EN HAUTE-SAVOIE

Les juristes du CIDFF de Haute Savoie assurent des permanences dans différents lieux du département : au Tribunal Judiciaire d'Annecy, Maison d'arrêt de Bonneville, Cluses, Rumilly, Gaillard, Faverges et dans les locaux du CIDFF.

Au cours de l'année 2020, les juristes de l'accès au droit de Haute Savoie ont informées 1720 personnes.

L'accès au droit au sein du CIDFF de la Haute-Savoie, ce sont aussi des interventions collectives auprès de professionnel.le.s, des formations dans des domaines spécifiques du droit :

- Deux sessions des lundis du droit ont eu lieu sur les thèmes :
  - La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, à Annecy le 9 mars, a réuni 3 personnes. Les professionnelles ont pris conscience de nombreux congés organisés par le droit du travail, et assez peu connus, permettant de rester aux côtés d'un proche âgé, ou en fin de vie... L'avenir n'a pas manqué de montrer l'intérêt du sujet.
  - Les violences conjugales, à Annemasse le 28 septembre, a réuni 8 professionnelles. Les participantes ont été invitées à réfléchir à leur connaissance du sujet et ont été sensibilisées au « cycle des violences ». Au-delà de la présentation des règles juridiques d'une matière qui connaît beaucoup d'évolutions, les professionnelles ont pu également évoquer des situations concrètes.
- Une intervention dans un atelier socio-linguistique : nous sommes intervenues à Rumilly dans un groupe réunissant une dizaine de femmes étrangères, originaires de différents pays pour présenter le CIDFF et mener une discussion débat sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, en prenant appui sur un travail de réflexion que ces femmes avaient mené au préalable avec leur référente.
- L'Action CNAF, « rester parents après la séparation » en janvier et février à Annecy et Cluses a pu être réalisées. Les 2 sessions ont réuni 22 personnes.

## NOS ACTIONS ET NOTRE PARTENARIAT AUPRÈS DES SIAE

En 2019, fin d'une action de VAE auprès des salarié.e.s des SIAE et début d'une nouvelle sur tout le département afin de permettre aux personnes en CDDI et aux permanent.e.s d'identifier des compétences qui leur permettraient de valider un diplôme. Nous délivrons une prestation d'assistance renforcée tout au long de la procédure afin de les soutenir et de multiplier les chances de réussite.

En 2020 nous avons effectué une prestation de service auprès du chantier Entraide Internationale pour deux missions auprès des salarié.e.s en insertion dans cette structure : une mission d'accompagnement individuel emploi et des ateliers collectifs autour des techniques de recherches d'emploi.

## ARIANE

L'accompagnement ARIANE s'est poursuivi en 2020 sur Annecy, Rumilly et en Isère. Avec un objectif de 50 places sur l'année, ce sont 64 femmes qui ont été accompagnées en 2020, dont une majorité de femmes avec enfants. 30 sorties dynamiques (1 CDI, 11 CDD, 14 interim, 2 formations et 2 créations). Il est important de noter qu'en 2020, les profils des femmes orientées vers ARIANE ont évolué avec une augmentation des femmes victimes de violences sur le deuxième semestre. Même si l'emploi est une priorité pour les femmes accompagnées au sein du dispositif, l'accompagnement évolue pour faire face à une plus grande complexité des situations et des femmes plus éloignées de l'emploi.

## ACTIONS AUPRÈS DES ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES

Le CIDFF 74 a réalisé deux actions auprès des Ateliers Sociaux Linguistiques de Haute Savoie : d'une part des ateliers collectifs de sensibilisation à la formation, à l'emploi et au droit du travail et d'autre part des accompagnements individuels des bénéficiaires des ASL afin d'identifier leurs projets professionnels. L'action se déroulant sur la période scolaire, nous avons commencé l'accompagnement d'une quinzaine de personnes depuis septembre 2020 (7 femmes et 8 hommes), bénéficiaires du Contrat d'Intégration Républicaine. Ces accompagnements se poursuivront sur 2021.

Dans le cadre de cette action, de nouveaux partenariats ont été développés notamment avec laFol et Alpha 3A.

## LES MOYENS POUR FONCTIONNER

- ETP : **2** juristes, **5** chargées d'accompagnement emploi/formation, **1** chargée accueil/secrétaire polyvalente : soit **207 000** euros de masse salariale chargée
- Un compte de résultat de **454 054** euros dont **94 894** euros de prestations et **359 071** euros de subventions d'exploitation
- Un résultat positif de **75 429** euros
- Une nouvelle organisation thématique opérationnelle sur les 4 départements
- Des journées de formations + des séances d'analyses des pratiques professionnelles mensuelles avec les salariées du CIDFF73
- Un agrément national
- Renouvellement de l'ensemble de notre parc informatique avec des nouveaux PC portables, et changement de notre système de téléphonie pour une technique sur IP favorisant le nomadisme et le travail collaboratif. Un coup d'avance qui nous a permis d'aborder plus sereinement, au niveau technique, le contexte de 2020
- Mise en place d'un nouveau site internet interdépartemental en prévision de la fusion : <https://rhonearcalpin-interdepartemental.cidff.info/>

Agrément : La mission du CIDFF s'inscrit notamment dans le dernier agrément délivré par le décret 2015-1745 du 23 décembre 2015 qui précise l'objet statutaire des CIDFF. Notre dernier agrément pour 3 ans 2019-2021. Une convention d'objectifs et de moyens entre la Fédération Nationale des CIDFF et le Ministère des Droits des Femmes rappelle la mission globale des CIDFF



Madame G. est âgée de 26 ans et d'origine Tunisienne. Elle est arrivée en France en 2018 pour rejoindre le père de son fils âgé de 4 ans. Après deux ans de vie commune et suite aux violences de son mari, elle décide de quitter le domicile avec son fils. Sans logement, elle erre dans les rues d'Annemasse et rencontre une inconnue qui accepte de la loger provisoirement, le temps pour Mme G. d'engager des démarches et une demande de RSA.

Nouvellement entrée dans le dispositif RSA, Mme est orientée par la CLIE sur une mesure d'appui social renforcé.

Suite au premier entretien, une orientation est faite vers le service juridique du CIDFF 74 afin d'entamer une procédure de divorce (aide juridictionnelle, démarches diverses), Mme G. ayant fait régulièrement des dépôts de plainte contre son mari.

Parallèlement, des démarches sont entamées pour une demande de logement social. Une orientation vers Espace Femme est préconisée mais Mme ne donne pas suite, privilégiant l'emploi. Mme n'a jamais travaillé en France. Elle possède une expérience de 2 ans en tant qu'employée libre-service dans un hypermarché Carrefour en Tunisie. Mme aimerait travailler dans la vente. Elle souhaite se former et elle est prête à s'investir très rapidement dans une formation. Son fils étant scolarisé, une demande de périscolaire et de cantine est effectuée : n'ayant pas de contrat de travail, la demande est refusée. Son « accueillante logement » accepte dans un premier temps de garder le fils de Mme G occasionnellement.

Une inscription est faite à Pôle Emploi ainsi qu'auprès de l'organisme de G5 Formation. En attendant les résultats des tests d'entrée, les techniques de recherche d'emploi sont travaillées avec beaucoup d'assiduité. Mme s'est emparé de la mesure ASR comme un levier pour sa réussite future.

Les tests d'entrée sont validés et Mme G. entre en formation le 16 mars (veille du 1er confinement). La formation se poursuit à distance et en visio, ce qui facilite la garde de l'enfant mais complique les relations entre les 2 habitantes. L'accueillante demande à Mme G de trouver une solution d'hébergement dès la fin du confinement. Malgré tout, Mme ne se démobilise pas et continue ses cours avec le plus grand sérieux, décidée à réussir.

A la fin du confinement, une solution de logement provisoire (jusqu'à fin juin) est trouvée en collocation. Pendant la période de déconfinement, elle trouve également des personnes qui acceptent de s'occuper de son fils pendant la période de stage qu'elle est obligée d'effectuer pour sa formation. L'accompagnement est alors axé sur la recherche d'un magasin qui lui permettrait une embauche à la fin de sa formation prévue en septembre. Ayant une bonne présentation, elle est dynamique et trouve plusieurs lieux de stage. Parmi les possibilités de stage, elle choisit le magasin Minelli au centre-ville d'Annemasse : une des salariées est enceinte.

Tout au long de son immersion, le maître de stage était satisfait de son attitude, de son dynamisme et des ventes effectuées. Mi-juin, il lui propose un contrat jusqu'à fin juillet. Mme refuse cette offre pour pouvoir terminer sa formation. Elle informe son tuteur de stage qu'elle reste disponible pour un contrat à compter de septembre.

La chance va sourire à Mme G. Deux semaines après son retour en formation, Minelli rappelle Mme et l'informe de la démission d'une des employées. Suite à un nouvel entretien, un contrat à durée indéterminé est proposé et accepté par Madame. Elle quitte la formation et démarre son nouvel emploi. Début juillet, elle loue un nouvel appartement, grâce au réseau qu'elle s'était créé pendant sa période de stage. Le mode de garde est sécurisé par une inscription faite en centre de loisirs et avec l'aide complémentaire d'une amie. A la demande de son enfant et conformément à l'ordonnance de non conciliation du JAF, son fils voit son père un week-end sur deux : l'échange se faisant devant le commissariat.

La mesure ASR prend fin mi-août, après que Mme G. ait validé sa période d'essai. Par ailleurs, elle affirme que l'ensemble des freins sont levés et son parcours sécurisé. Sa situation a renforcé sa force de caractère lui donnant la force et l'envie de montrer à son fils la fierté de sa réussite. Dans la situation de crise sanitaire, elle a su rebondir et trouver des solutions, devenant de plus en plus autonome. Tout au long de l'accompagnement, elle a été à l'écoute, s'appropriant la mesure comme un levier lui permettant de sortir du dispositif RSA.

